

CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2017

Présents : Sylvie BURLOT - Christian PAILLOUX – – Julien ADAMI – Maité BARBECOT - Marie-Paule CHAZAL
Maria SENECAIRE – Jacques MANDON – Patrice LÉBOUCHARD – Arlette GENDRONNEAU - Thierry VALLEIX-
Guy GALLAIS

Excusés : Gérard GUITTARD (pouvoir Marie-Paule CHAZAL)
Jean-Luc MIOCHE (pouvoir Guy GALLAIS)
Odile VELLETT (pouvoir Maria SENECAIRE)
Arnaud LAPRA (pouvoir Christian PAILLOUX)

Secrétaire de séance : Maité BARBECOT.

ORDRE DU JOUR

- 1 D.I.A
- 2 Communauté des communes : modification des statuts
- 3 Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon
- 4 SIVOM : parcelle réservoir d'eau CHADRAT
- 5 Indemnités de conseil comptable du Trésor exercice 2017
- 6 Retour demande DETER et FIC
- 7 Remboursement frais de déplacements obsèques
- 8 Stationnement - circulation
- 9 Salle associative de CHADRAT
- 10 Centre de gestion : renouvellement convention concernant la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique
- 11 Centre de gestion : Renouvellement convention Pôle Santé au Travail
- 12 Retour Jours de Lumière
- 13 Informations diverses

HUIS-CLOS

1 DIA

Parcelles ZR 242 et ZR 423 rue Principale. Ce sont deux parcelles d'une superficie totale de 398 mètres carrés. La commune ne souhaite pas préempter.

2 Communauté des communes : projet de modification des statuts

Parmi les compétences obligatoires ont été ajoutées

- « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à compter du 1^{er} janvier 2018 »
- Compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), cette compétence obligatoire n'était pas intégrée dans les statuts initiaux.

Parmi les compétences optionnelles :

- Création, aménagement et entretien de la voirie (voie verte)
- Compétence « eau »

Parmi les compétences facultatives, une réécriture a été réalisée qui procède de la reformulation de certaines compétences mais ne les remet pas en cause.

Les modifications statutaires de la Communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes de l'assemblée communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Monsieur le Maire fera procéder au vote lorsque tous les conseillers municipaux auront pris connaissance du document.

Concernant le PLU-i et ses modalités de financement, il est proposé deux contributions différentes :

- Une part dite durable (destinée à financer une partie du fonctionnement du service) fixée à 0,63 euro par habitant et par an, ce qui représente 769 euros pour la commune de Saint-Saturnin.
- Une part « ponctuelle » (contribution des communes à une partie du coût de l'étude PLU-i, versée pendant les 4 premières années de l'exercice de la compétence) fixée à 0,10 euros par habitant et par an, ce qui représente 122 euros pour la commune de Saint-Saturnin. Pour information les communes dotées d'un PLUi non « grenellisé » participent à hauteur de 0,80 euro par habitant et par an, et les communes au RNU ou dotées d'une carte communale participent à hauteur de 4 euros par habitant et par an.

Pour les décisions de DIA, il est prévu que la commune reçoive en premier et donne son avis à la communauté de communes qui aura la compétence sous quinzaine. Les communes dotées d'un SPR (site patrimonial remarquable) qui remplace l'AVAP conserveront cette compétence si elles la demandent expressément (délibération du conseil municipal).

Le prestataire du portage de repas à domicile (compétence de Mond'Arverne Communauté) change au 1^{er} janvier 2018. C'est l'entreprise « Saveurs et traditions du Bocage » qui assurera ce service pour un an sur les territoires ex-Les Cheires et ex-GVA. Un nouvel appel d'offre pour l'ensemble du territoire du Mond-Arverne est programmé en 2018 pour 2019.

Une remarque est faite quant aux documents transmis aux élus communaux qui siègent en commissions inter communales. En effet il est demandé de faire remonter le fait que ces documents sont transmis dans un délai jugé trop court pour avoir le temps d'en prendre connaissance avant le travail en commission.

Point Habitat : un logement à Chadrat avait été proposé à la communauté de communes dans le cadre du programme Habitat. Les bailleurs sociaux ont fait savoir début octobre qu'ils ne souhaitaient pas donner suite car l'opération est complexe, délicate et trop coûteuse.

Christian PAILLOUX nous fait part d'une réunion avec le département sur la volonté de mettre en place une plateforme concernant les personnes vulnérables. Ceci afin d'impliquer les partenaires avec une approche pluridisciplinaire. Il exprime ses craintes quant au fonctionnement et à la réactivité. Pour info, la commune de Saint-Saturnin dépendait de la circonscription Sud-Agglomération, dont le siège était aux Martres de Veyre, et elle dépendra dorénavant de Clermont-Agglomération dont le siège est basé à COURNON.

Une réunion de toutes les secrétaires de mairie de Mond'Arverne communauté aura lieu le 19 octobre afin de prendre connaissance de tous les services et changements de cette nouvelle communauté de communes. Les deux secrétaires de Saint-Saturnin y assisteront.

3 Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon

Une délibération favorable est prise concernant l'adhésion de la commune du Vernet Sainte Marguerite au SMVVA.

4 SIVOM : parcelle réservoir d'eau CHADRAT

Le SIVOM de la région ISSOIRE souhaite sécuriser les alentours du réservoir d'eau situé sur une parcelle de CHADRAT, il demande donc à la commune de lui céder une parcelle de 722 mètres carrés afin d'ériger une clôture. Les membres du conseil donnent leur accord pour principe.

5 Indemnités de conseil comptable du Trésor exercice 2017

Ces indemnités s'élèvent à 401,18 euros.

Après délibération le conseil vote à l'unanimité le montant de ces indemnités.

6 Retour demande DETER et FIC

FIC (fonds d'intervention communal) : le passage en commission aura lieu le 23 octobre.

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : Une subvention de 30% a été accordée sur un montant de 26 280 euros ; soit 7 884 euros pour l'aménagement de bourg, et une subvention de 30% sur les opérations concernant les bâtiments communaux sur un montant de 44 650 euros HT, soit une subvention de 13 395 euros.

7 Remboursement frais de déplacements obsèques

A l'occasion des funérailles du maire de Jettenbach trois habitants de Saint-Saturnin ont fait le déplacement afin de représenter notre commune. Le conseil municipal donne son accord de principe pour le remboursement de ces frais mais n'a pas statué à ce jour sur le montant.

8 Stationnement - circulation

Le dossier amendes de police (pour marquage au sol, radars....) sera représenté en 2018 pour une subvention du département car les fonds sont épuisés pour l'année 2017.

Une information sur la gestion technique du département en présence d'un élu du département aura lieu le 2 novembre sur la signalisation horizontale, les procédures et le financement.

Pour ce qui est des passages piétons sur notre commune, plusieurs contacts ont été pris, notamment auprès de Madame Bony (conseillère départementale), Monsieur Bonhomme (département) et Madame Cros (Architecte des bâtiments de France). Monsieur Bonhomme dispose d'un budget pour la réalisation de passages piétons à Saint-saturnin jusqu'au 20 octobre, or Madame Cros fait valoir qu'en vertu du Code du Patrimoine, pour ce faire le département doit déposer une demande de travaux en cas de modification importante d'aspect. L'autorisation de travaux est délivrée par le préfet. Au vue de tous ces éléments il est décidé de ne pas prendre la responsabilité de faire faire les passages piétons sans autorisation. Monsieur le Maire essaye d'avoir rapidement une réponse.

Sur le point stationnement/circulation monsieur le maire informe les conseillers municipaux des courriers reçus récemment par un administré sur l'accès à son domicile. Ce dernier demande à la municipalité d'enlever deux potelets, d'ajouter un sens interdit sur sa voie d'accès et d'effectuer un marquage au sol pour interdire le stationnement sur cette voie d'accès. Il demande également une intervention concernant le stationnement du véhicule de son voisin.

Il est précisé que cet administré possède les clés de ces deux potelets, que le sens interdit existe et qu'il a été déplacé. Le marquage au sol existant d'un zébra et la présence d'une jardinière qui sont censés interdire le stationnement ne sont malheureusement pas toujours dissuasifs car certains conducteurs font preuve d'incivisme et se garent quand même. Face à cette situation une réflexion est abordée sur le comportement à avoir face à l'incivisme de ces conducteurs : délivrer des amendes s'avère compliqué, apposer des macarons sur les véhicules peut-être un essai mais il convient de se renseigner sur la légalité d'une telle action. Sur ses rapports avec le voisinage, il est envisagé de faire appel à un conciliateur de voisinage, par le biais d'une association de conciliateurs de justice pour médiation.

9 Salle associative de CHADRAT

Cette salle place Pignols nécessite quelques petits travaux afin de pouvoir être utilisée par toutes les associations de Saint Saturnin. La municipalité va budgéter ces travaux et les faire réaliser, après quoi un planning d'utilisation sera mis en place.

10 Centre de gestion : renouvellement convention concernant la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique

11 Centre de gestion : Renouvellement convention Pôle Santé au Travail

Le renouvellement des conventions est approuvé sur ces deux points.

12 Retour Jours de Lumière

Les chiffres officiels ne sont pas encore communiqués, néanmoins l'association AMOS se félicite d'avoir attiré 30 classes, soit 588 élèves, une augmentation de la visite des habitants de la commune et une fréquentation en hausse par rapport à la précédente édition. La mairie n'a pas eu de retour négatif sur la fermeture du village à la circulation (hormis une grande baisse des ventes de la boulangerie le samedi)

Monsieur le maire tient à souligner le travail exemplaire des employés de la commune avant et après la manifestation et rappelle qu'une subvention financière de 2000 euros avait également été accordée.

La prochaine manifestation dans le village (le marché de la création le dimanche 26 Novembre) nécessitera elle aussi la fermeture du village aux véhicules, et ce pour des raisons de sécurité. Monsieur le maire a contacté la gendarmerie à ce sujet.

13 Informations diverses

- Une réunion organisée par le CAUE sur les arbres dans les aménagements de bourg aura lieu le 23 novembre. Patrice LÉBOUCHARD, Jacques MANDON et Mario BRANCO seront présents.
- Une convention avec le cabinet d'architecte UNPACT a été signée sur l'occupation des locaux occupés précédemment par le SMVVA. Le bail prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2017.
- Marie-Paule CHAZAL demande à ce que soit programmée une réunion pour la préparation du budget 2018. Par ailleurs elle demande que soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la revalorisation des indemnités du maire et des adjoints.

- Elle demande également à ce que des mesures soient prises concernant l'ailante, arbre considéré comme espèce invasive qui se disperse dans toute la vallée de la Monne et gêne les habitants de la rue Noble.
- Le local libéré sous le commerce de brocante fait l'objet de deux demandes informelles : un vendeur d'huiles essentielles et un artisan qui restaure des meubles. Les personnes intéressées doivent faire une demande par courrier en mairie.
- Thierry VALLEIX fait part de la demande d'une maraîchère installée sur la commune. Cette dernière n'a pas obtenu le terrain qu'elle désirait pour étendre son activité à proximité de son installation. Il lui a conseillé de prendre contact avec la communauté de communes et lance une réflexion sur un terrain communal sur le plateau de la Serre et sur un autre à Chadrat.
- Odile VELLETT et Maïté BARBECOT sont allées voir l'épicier rue principale afin de lui faire part de l'opportunité d'installer un petit marché sur la place du 8 mai le samedi matin et de la manière dont ce commerçant pourrait se positionner. Cette démarche fait suite à la demande de plusieurs citoyens de la commune. A ce jour seul ce commerçant a été sollicité (commerçant qui ne peut se positionner le samedi matin car il est seul dans sa boutique). L'idée est de dynamiser la place du village en attirant les habitants de la commune mais aussi ceux des villages voisins qui n'ont pas de commerce de proximité, sans porter préjudice au commerce local. Aucune décision n'a été prise à ce jour, les autres commerçants (locaux et ceux qui seraient intéressés pour s'installer sur la place le samedi matin) n'ont pas encore été contactés.
- Arlette GENDRONNEAU fait part de la demande du comité de Jumelage d'associer les élèves de l'école à un éventuel déplacement en Allemagne. Maïté BARBECOT répond qu'un voyage à l'étranger nécessite des fonds très conséquents et la mise en place d'un dossier complexe pour avoir les autorisations nécessaires de l'Education Nationale.
- La demande d'enfouissement des lignes basses tensions a été acceptée jusqu'au bout du village.
- Arlette GENDRONNEAU fait part de la demande de l'association de tennis quant à une éventuelle subvention. Il est rappelé que si cette association n'a pas eu de subvention cette année, c'est que la demande est arrivée hors délai et que les critères d'attribution n'étaient pas respectés. Ces critères apparaissent dans le courrier envoyé annuellement à toutes les associations.